



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 69672

Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le remboursement des prothèses mammaires. Avec 33 000 nouveaux cas de cancers du sein chaque année, le cancer du sein est le premier cancer féminin. Trente pour cent des femmes sont traitées par une ablation totale et 70 % par des traitements conservateurs. Les femmes concernées par l'ablation ont le choix entre la reconstruction chirurgicale interne ou le port d'une prothèse mammaire externe, en gel de silicone. La reconstruction chirurgicale interne est prise en charge par la sécurité sociale, mais seulement deux femmes sur dix optent pour cette solution. A l'inverse, les femmes mastectomisées, donc concernées par des solutions externes, doivent se contenter d'un faible remboursement de leur prothèse externe, remboursement resté identique depuis vingt ans, à savoir 457 francs annuellement, quel que soit le type de prothèse. La France est ainsi le pays d'Europe qui accorde le remboursement le plus bas. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur cette question de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69672

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6897